

N/REF : 19/05/2026 13H39 C:263893 I:36462
V/REF : TEL
V/Email reçu le Mardi 19/05/2026 a 13H39

AET TECHNOLOGIES

**93D RUE GENERAL MANGIN
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 73D GENERAL MANGIN
73D GENERAL MANGIN
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 16 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 73D GENERAL MANGIN GRENOBLE - AET TECHNOLOGIE
MME SOPHIE SCHILLING 06 62 59 85 25

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE DES URINOIRS
VISITE ANNUELLE

Donneur d'ordre : _ compta

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 2/06/2026 A 08H30
INTERVENTION DEPUIS LES LOCAUX
DEMONTAGE DES SIPHONS DES URINOIRS
EXTRACTION DU CALCAIRE
VERIFICATION DU BON ECOULEMENT - OK
NETTOYAGE ET REPLI CHANTIER
INFORMATION: IL SERAIT JUDICIEUX DE PREVOIR UN CURAGE PREVENTIF DES
ECOULEMENTS DES URINOIRS

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 02/06/26 a 10H11 _ compta

Suite a donner : OUI. Le 15/06/2026 a 16:20

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs

interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

1,50	H.Ouvrier Qualifié Curage	le 15/06	5	68,75	103,12
1,00	Mise(s) en oeuvre véhicule spécialisé		5	40,63	40,63
1,00	Prise en charge technique dispatching		5	29,41	29,41
=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif		N°BT	P.U. HT	
1,00	H(s)2ème personnel		1	57,92	57,92
1,00	Heure(s) Personnel Curage/Marco		1	169,81	169,81
TOTAL H.T.					400,89
T.V.A. a 20,00%					80,17
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>481,06</u>

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN